



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@departement86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 21 septembre 2017 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date de convocation du conseil municipal : **14 mai 2017**

Étaient présents :

Serge **BEGOIN**, Mailys **CHABRUN**, Jean-Luc **COIFFARD**, Guy **DEGREEF**, Hélène **DEGREEF**, Gontrand **DELIASSUS**, Frédéric **FAUCHARD**, Gaëtan **HOCHART**, Anne **LAURENT**, Régis **SIROT**, Gilles **THOMAS**

Étaient excusés :

Christophe **REGEON** a donné pouvoir à Gontrand **DELIASSUS**
Patricia **RAVAILLAUT**, Timothy **KING**,

.....

▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 juillet 2017

Administration et Finances :

- Sorties d'inventaire
- Subvention exceptionnelle Théâtre du Lavoir –Spectacle « Le passager du Gué »
- Réception d'un don exceptionnel
- Contrat de Maintenance Photocopieur
- Contrat TIPI – Titres Payables sur Internet
- Convention Etude et Réalisation SIMER – Aménagement des Places
- Droit de préemption

Questions diverses

- Subventions du Département
- Point Salle des Fêtes
- Ouverture d'un sentier de randonnée
- Réunion avec les exploitants agricoles

Début de la séance 20 h 00.

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 26 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité.

Administration et Finances

Sorties d'inventaire

Le Maire propose de sortir de l'inventaire les biens ci-après réformés, vétustes, vendus, perdus et détruits.
En effet, ces biens ont été remplacés par du matériel neuf.

N° d'Inventaire	Compte par nature	Désignation	Date/Année d'acquisition	Valeur d'achat	Motif de sortie
A113-200205	2183	PHOTOCOPIEUR ECOLE	2002	1.441,18 €	Mis à la réforme
A122-9800470004	2183	2 IMPRIMANTES HP L4000 et D690	1998	1.813,13 €	Mis à la réforme
A120-2005-013	2183	PHOTOCOPIEUR SHARP AR-M165	2005	2.511,60 €	Mise à la réforme
A136-9700470004	2184	REFRIGERATEUR SSE	1997	266,59 €	Mise à la réforme
A002-9800470008	2188	LAVE LINGE CANTINE	1998	547,29 €	Mise à la réforme
A144-2001011	2188	STRUCTURE ECOLE MATERNELLE	2001	2.780,67 €	Mise à la réforme
2009-10	2183	STANDARD MAIRIE	2009	2.744,20 €	Mise à la réforme
2014-11	2188	SECHE LINGE FRONTAL CANTINE	2014	435,00 €	Mise à la réforme

Le maire demande au conseil de valider la sortie de l'inventaire de ces biens.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Subvention exceptionnelle Théâtre du Lavoir – Spectacle « Le Passager du Gué »

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'accès pour tous à la culture, la commune de Persac a été partenaire du projet de la compagnie « Le théâtre du lavoir » de l'Isle Jourdain pour les représentations théâtrales « Le Passage du Gué » mises en scène par Jean-Marie SILLARD à Queaux, les 11, 12, 13, 14, 15, 16 août 2017.

Par ailleurs, Queaux est une commune avec laquelle Persac interagi essentiellement au niveau culturel.

En effet, la municipalité a accepté que la mairie participe à hauteur de deux euros sur les billets achetés par les administrés persacais, pour le spectacle du « Passager du Gué ».

95 persacais ont bénéficié du tarif préférentiel, soit la somme de 190,00 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 190,00 € à la compagnie « Le théâtre du lavoir » pour l'organisation de cette manifestation.

Accord du conseil à l'unanimité pour accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 190,00€ à la compagnie « Le Théâtre du Lavoir » - Délibération

Réception d'un don exceptionnel

Le 18 août 2017, Régis SIROT a procédé à la célébration d'un mariage, pour remercier la municipalité de l'accueil qui leur a été fait, les époux ont envoyé un chèque de 100 € en don à la mairie.

Le maire demande l'accord du conseil municipal pour encaisser ce chèque.

Accord du conseil à l'unanimité - *Délibération*

Contrat de Maintenance du Photocopieur de l'Ecole Place de la Mairie

Le maire informe que le photocopieur de l'école Place de la Mairie a été changé du fait qu'il n'était plus assez performant pour les besoins des deux classes. Ce dernier est donc transféré à l'école Route de Moulismes et remplacé par un nouveau photocopieur multifonction type SHARP MX-2614N plus adapté, d'un montant de **3.152 € TTC (soit 2.630 € HT)** pour l'acquisition et **156 € (soit 130 € HT)** de forfait d'intervention.

Le Maire présente le contrat de maintenance de Central Copie correspondant à ce matériel et demande aux élus de valider le contenu.

Les copies seront facturées : 0,005 € la copie noire et 0,05€ la copie en couleur ; le dépannage et les cartouches sont compris dans le contrat.

Hélène DEGREEF ajoute que des codes d'accès ont été mis en place pour des raisons de maîtrise et de répartition des coûts des copies.

Cette mesure doit être expliquée à l'ensemble du personnel de l'école.

Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le contrat de maintenance avec Central Copie pour le photocopieur SHARP MX-2614N – *Délibération de principe*

Contrat TIPI – Titres Payables sur Internet

Le Maire informe le conseil municipal, qu'actuellement les redevables de la commune peuvent effectuer le paiement de leurs factures (cantine, loyers, assainissement, location salles, ...) par chèque ou numéraire auprès de la Trésorerie de Lussac-les-Châteaux.

Afin de répondre aux demandes des redevables, il est possible de mettre en place un nouveau mode de paiement ; le TIPI (Titre Interbancaire de Paiement par Internet par carte bancaire). La mise en œuvre de ce mode de paiement réduit considérablement les délais de traitement des encaissements pour les familles et permet de limiter les déplacements.

Le TIPI est un mode de paiement supplémentaire et viendra s'ajouter aux autres possibilités déjà existantes (chèque, espèces).

Accord du conseil à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le contrat TIPI pour le paiement des titres de recettes de la commune - *Délibération*

Convention Etude et Réalisation SIMER – Aménagement des Places

Rappel :

En sa séance du 7 juillet 2016, le conseil municipal a adhéré au SIMER – Section Travaux Publics.

Le 8 décembre 2016, la commune a accepté une première convention d'étude avec le SIMER concernant le recensement des réseaux d'assainissement du bourg au moyen d'un repérage physique et le cas échéant d'un relevé topographique, pour un montant de 2 340,00 €.

Lorsque la commune est adhérente au SIMER – Travaux Publics, ce dernier peut être un cabinet d'étude et effectuer les travaux de surface sans qu'il n'y ait besoin de faire un appel à candidatures. Il aura la charge de réaliser les études préalables, de demander les subventions et de réaliser les travaux.

Le maire présente la deuxième convention d'étude établie par le SIMER ainsi que le détail estimatif.

Cette convention concerne l'étude et les travaux d'aménagement de surface et d'assainissement (mise en séparatif) des Places de la Mairie et de la Résistance.

La prestation du SIMER se décompose en deux phases successives :

- Phase n°1 : Les études d'Avant-Projet et les études de Projet

- Phase n°2 : Exécution des travaux tels que définis dans la phase d'Etude (réunions, coordination des différentes interventions et productions des dossiers d'ouvrage exécutés).

La réalisation des travaux de surface n'est pas comprise dans la convention, ni dans le devis estimatif.

Le devis estimatif pour ces études s'élève à un montant de 14 880,00 € TTC.

Gilles THOMAS suggère de solliciter, en plus, un paysagiste pour le projet d'aménagement de ces places.

Accord du conseil à l'unanimité - Délibération

Exercice du droit de préemption

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude Andrée BERNARD et Patrice MANDRAN, notaires associés à BELLEGARDE SUR VALSERINE, a saisi la commune d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant les terrains de la propriété CHAMPION (RANGER) cadastrés **BP 569** d'une surface de 1.052 m² et **BP 570** d'une surface de 716 m² soit une superficie totale de 1.768 m².

L'acquéreur, surenchérissant notre offre initiale, propose d'acheter ces parcelles pour un montant de **17.680 €**, soit 10 € le m².

Ces deux parcelles sont situées dans un périmètre préempté sur le document d'urbanisme (carte communale) approuvé en 2007.

En raison de la localisation de ces deux parcelles sises « **rue de la Mothe** », situées au cœur du centre bourg, et afin de densifier ce dernier dans le soutien aux commerces encore existants, le Maire propose au conseil municipal d'exercer son droit de préemption pour le montant de **17.680 €**.

De plus, la commune a déjà envisagé avec Habitat de la Vienne un projet de construction respectueux du patrimoine local.

Accord du conseil par 11 voix pour et 1 abstention pour exercer le droit de préemption sur les parcelles cadastrées BP 569 d'une surface de 1.052 m² et BP 570 d'une surface de 716 m² soit une superficie totale de 1.768 m² et pour un montant le 17.680 € - Délibération

Questions Diverses

Subventions du département

Le département a attribué les subventions suivantes, au titre du volet 3 :

- 13 099 € pour la rénovation et la restauration de la salle des Fêtes
- 4 301 € pour l'acquisition d'un panneau dynamique (en attente du versement)
- 1 265 € pour la pose d'équipement pour la sécurisation du centre bourg (radar pédagogique + barrières de sécurité + abri bus) (en attente du versement).

La durée de cette dotation est de 1 an, mais peut être prorogée de 6 mois en motivant les raisons du retard.

Point oral sur l'avancement du dossier de la salle des fêtes

L'architecte, M. Hossin doit présenter son diagnostic finalisé le **lundi 2 octobre à 14h30** en mairie.

Régis SIROT souhaite que pour le 11 novembre 2018 (jour du centenaire de la Guerre 1914-1918) la salle des fêtes soit disponible (rénovation de la salle des fêtes terminée ou pas commencée).

Ouverture d'un sentier de randonnée

Le chemin de Saint-Jean vers Les Champs a été débroussaillé par l'entreprise Vauzelle Elagage.

La commission des chemins de randonnées s'est réunie ce mardi 19 septembre afin « d'inaugurer l'ouverture du chemin » et de l'enregistrer sur support informatique pour un futur accès en ligne ou dépliant. Un relevé des endroits nécessitant des panneaux de signalisation a été réalisé : 3 pancartes informatives et 16 pancartes indicatives de direction seraient nécessaires.

Jean-Luc COIFFARD préconise une mise en place rapide de la signalétique afin d'inciter les randonneurs à emprunter ce sentier. La Communauté de Communes doit être sollicitée pour la mise en place de cette signalétique.

Un travail de recensement de l'ensemble des besoins en signalétique de la commune doit être entrepris pour harmoniser cet affichage.

Réunion des exploitants agricoles de Persac

Cette réunion a été un moment d'échange qui a notamment permis d'amorcer l'élaboration du PLUI. Une concertation est prévue avec les agriculteurs notamment.

Concertation locale –Questionnaire Préfecture

Les préfets organisent une grande concertation locale avec les élus du département autour des thèmes suivants : les fractures entre les territoires, l'allègement des normes qui pèsent sur les collectivités, les besoins en ingénierie pour porter des projets d'investissement et les innovations et expérimentations à valoriser.

Dans un premier temps les assemblées délibérantes sont invitées à répondre pour recueillir l'avis de chacun.

Dans un second temps le sous-préfet organisera une réunion afin d'échanger collectivement autour des réponses faites du questionnaire par les élus.

Régis SIROT propose aux conseillers de leur transmettre ce questionnaire de façon à recueillir l'ensemble des réponses avant le 6 octobre.

Préparation du budget 2018

La préparation et le montage du budget 2018 vont bientôt démarrer. Aussi, il serait souhaitable d'avoir des estimations des coûts de vos projets et de les transmettre au secrétariat.

Tour de table

*** *Hélène DEGREEF***

Souhaite mettre en place un groupe de travail afin d'améliorer le site de l'Ecole Place de la Mairie (réunification des classes – création de sanitaires au niveau de la cantine). Gontrand DELASSUS propose de se joindre à elle. Toutes les personnes intéressées peuvent contacter Hélène DEGREEF.

*** *Gontrand DELASSUS***

Informe que la CLI organise une réunion publique le 13 octobre 2017 à 14h à Lussac-les-Châteaux concernant l'extension du Plan Particulier d'Intervention de 10 à 20 km.

Propose que les remarques et suggestions d'ordre matériel des élus ne soient plus évoquées en tour de table lors de la réunion de conseil, et incite les élus à donner l'information au secrétariat par mail ou téléphone.

*** *Gaëtan HOCHART***

Maintenant que l'école d'Arts Appliqués de Poitiers a rendu ses propositions pour l'aménagement des Places, la commune peut lui verser la gratification prévue.

*** *Jean-Luc COIFFARD***

L'ACCA a acquis une grande vitrine réfrigérée qui peut être prêtée aux autres associations pour des manifestations.

Fin de la séance à 22h15